



---

***Société SERVVAL - Commune de SAINTE EANNE***

***Dossier de demande d'Autorisation  
Environnementale***

***Unité de fabrication d'aliments d'allaitement  
pour animaux d'élevage***

***Partie 1 – Résumé non technique du  
dossier***

***Version initiale : juin 2021  
Mise à jour : mars 2022***

## Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. OBJET DU DOCUMENT .....</b>  | <b>3</b>  |
| <b>2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT.....</b>   | <b>4</b>  |
| 2.1. Fiche d'identité du demandeur.....  | 4         |
| 2.2. Localisation.....   | 4         |
| 2.3. Urbanisme .....   | 5         |
| 2.4. Configuration .....   | 5         |
| <b>3. SITUATION ADMINISTRATIVE.....</b>  | <b>8</b>  |
| 3.1. Situation actuelle .....  | 8         |
| 3.2. Situation prévisionnelle.....   | 8         |
| <b>4. PRESENTATION DES ACTIVITES.....</b>  | <b>9</b>  |
| <b>5. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT.....</b>                                | <b>10</b> |
| 5.1. Sensibilité environnementale du secteur d'implantation .....                      | 10        |
| 5.2. Eau.....  | 10        |
| 5.3. Sols .....  | 12        |
| 5.4. Air.....  | 12        |
| 5.5. Climat .....  | 13        |
| 5.6. Bruit.....  | 14        |
| 5.7. Déchets .....   | 14        |
| 5.8. Transports .....  | 15        |
| 5.9. Milieux naturels protégés .....   | 16        |
| 5.10. Impact visuel.....   | 16        |
| 5.11. Evaluation sanitaire .....   | 16        |
| 5.12. Mesures de suivi.....  | 17        |
| 5.13. Remise en état en cas de cessation d'activités.....                              | 17        |
| <b>6. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS .....</b>                             | <b>18</b> |
| 6.1. Identification et caractérisation des potentiels de dangers .....                 | 18        |
| 6.2. Réduction des potentiels de dangers .....   | 19        |
| 6.3. Facteurs de risque externe .....  | 19        |
| 6.4. Gestion de la sécurité .....  | 20        |
| 6.5. Présentation des accidents et incidents survenus dans le secteur d'activité ..... | 22        |
| 6.6. Analyse des risques.....  | 23        |

## 1. OBJET DU DOCUMENT

La société **SERVAL** exploite actuellement une installation de fabrication d'aliments d'allaitement, de prémélange d'additifs et de compléments nutritionnels pour veaux, agneaux et chevreaux (bétails) sur la commune de SAINTE EANNE (79). Cette installation relève du régime de l'Autorisation au titre de la législation des installations classées. Son fonctionnement est régi par l'arrêté préfectoral du 14 avril 1983.

Suite aux évolutions réglementaires, les activités actuelles sont dorénavant concernées par la rubrique ICPE **3642-3**, relative au traitement et transformation de matières premières animales et végétales en vue de la fabrication de produits alimentaires sous le régime de l'autorisation. L'établissement est donc visé par la directive IED relative aux émissions industrielles.

Dans ce contexte, et compte tenu de l'ancienneté de l'arrêté préfectoral d'autorisation de l'établissement, l'exploitant sollicite une nouvelle **demande d'autorisation environnementale** au titre de l'article L.181-1 du Code de l'Environnement en vue de régulariser la situation administrative de son établissement.

Ce résumé non technique du dossier présente :

- la localisation du projet,
- la description des activités prévues,
- le contexte réglementaire,
- le résumé non technique de l'étude d'impact,
- le résumé non technique de l'étude de dangers.

Le dossier de demande d'Autorisation Environnementale a été réalisé par la société **ETUDES • CONSEIL • ENVIRONNEMENT**, en étroite collaboration avec **SERVAL**.



**ÉTUDES • CONSEIL  
ENVIRONNEMENT**

**ETUDES • CONSEIL • ENVIRONNEMENT**

☎ 02 99 72 17 31

23, rue Notre Dame – 35 600 REDON

Rédacteurs de l'étude : **Emilie THEPAUT**

**Julien GUYONNET**

## 2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

### 2.1. Fiche d'identité du demandeur

|                  |  |
|------------------|--|
| Société          | <b>SERVAL</b>                                    |
| Coordonnées      | Zone Artisanale La Creuse<br>79 800 SAINTE EANNE |
| Téléphone        | 05 49 06 28 28                                   |
| Suivi du dossier | Olivier LIGNEREUX, Responsable d'usine           |
| Email            | o.lignereux@serval.fr                            |

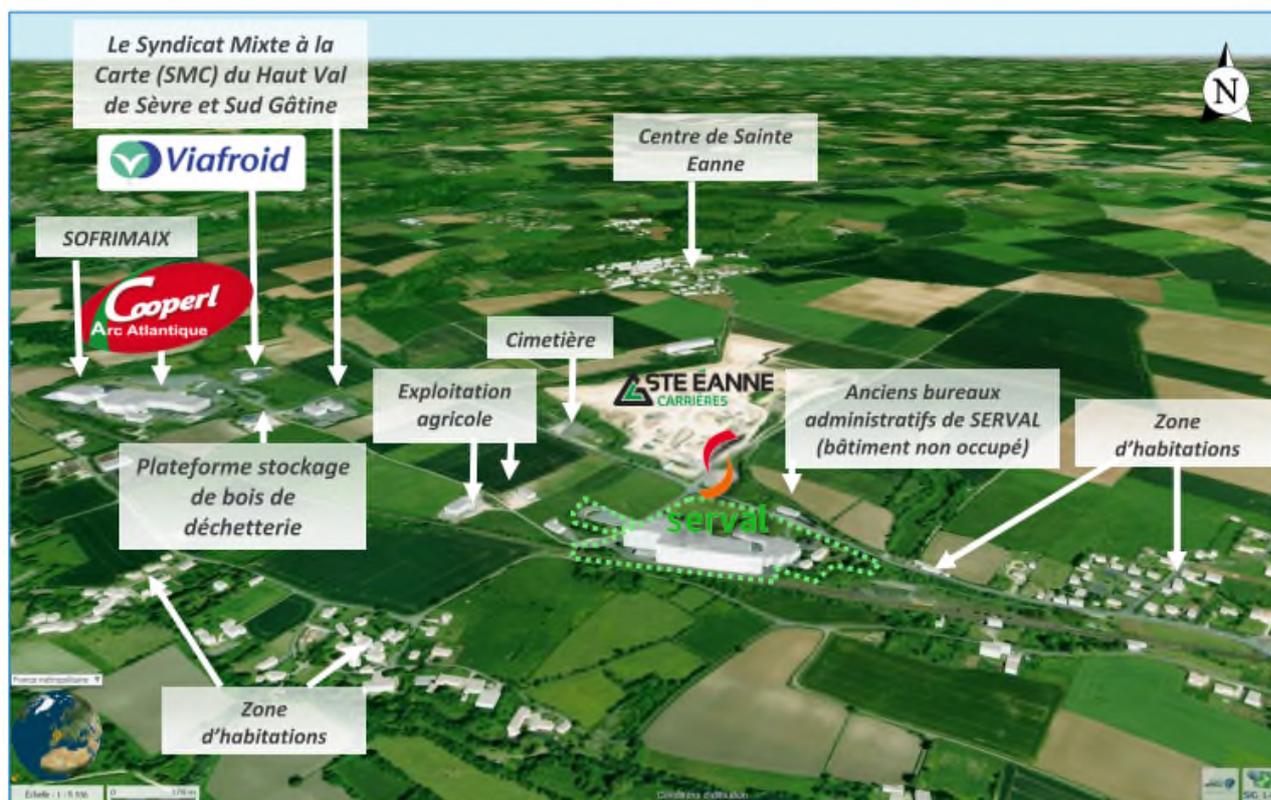
### 2.2. Localisation

L'établissement est situé au Sud de la commune de SAINTE-EANNE (ZA de la Creuse) dans le département des Deux-Sèvres.

L'emprise totale de la propriété représente **58 262 m<sup>2</sup>**. L'établissement utilise également la parcelle n°41 de la section ZI appartenant à la Communauté des Communes du Haut Val de Sèvre (6 578 m<sup>2</sup>, en face de l'entrée du site) pour le stationnement de ses poids lourds.

L'environnement du site comprend :

- Nord : RD 737, anciens bureaux administratifs de **SERVAL** non occupés, carrière de SAINTE-EANNE de l'entreprise MIGNE
- Est : Habitations terrains agricoles,
- Sud : terrains agricoles,
- Sud-Ouest : Terrains agricoles, habitations
- Ouest : exploitation agricole, terrains agricoles



### 2.3. Urbanisme

L'établissement se trouve dans le secteur UF du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Haut Val de Sèvre. Cette zone est destinée aux zones d'activités déjà aménagées et à des entreprises existantes déjà implantées sur le territoire.

Ce PLUi a été approuvé par le Conseil communautaire le 29 janvier 2020 et est applicable depuis le 18 février 2020.

**SERVAL** n'a pas de projet de construction à ce jour hormis la création d'une zone de confinement des eaux d'extinction d'incendie dans le cadre de la régularisation administrative du site.

Les aménagements existants et projetés seront compatibles avec les dispositions du PLUi.

### 2.4. Configuration

Le site actuel comporte 3 bâtiments de production et des bâtiments annexes pour une emprise au sol totale de 16 350 m<sup>2</sup> :

**L'usine principale** de production comprend :

- Des locaux de stockages des matières premières,
- Deux lignes de production d'aliments d'allaitement,
- Des locaux d'ensachages,
- Des locaux de stockages des produits finis sur racks,
- Des locaux techniques (synoptiques des lignes de production, compresseurs, machines de froid, procédé de récupération des calories pour chauffer les matières grasses),
- Des bureaux et locaux sociaux.

Le **bâtiment CMV** (Composés Minéral Vitaminé) renferme principalement :

- L'atelier de fabrication des CMV,
- Les locaux de stockage des matières premières nécessaires à la fabrication des CMV,
- L'aire de lavage et des CMV avant expédition ou en attente de leur transfert vers l'usine de production.

Le **bâtiment SERVAMIX** renferme :

- Les stockages des matières premières céréales en silos devant le bâtiment,
- La ligne de process de fabrication des SERVAMIX,
- Les stockages des produits finis (silos ou bigs bag) et le process de chargement vrac.

L'établissement dispose également :

- d'un bâtiment pour l'atelier de maintenance,
- d'un laboratoire,
- et d'un bâtiment pour les bureaux administratifs (siège social de l'établissement).

Par ailleurs, dans le cadre de la régularisation administrative du site, **SERVAL** prévoit l'aménagement d'une zone de rétention des eaux d'extinction d'incendie au Sud-Ouest du terrain.



### 3. SITUATION ADMINISTRATIVE

#### 3.1. Situation actuelle

L'exploitation de ce site est autorisée par l'arrêté d'autorisation du 14 avril 1983 pour les activités suivantes :

| RUBRIQUE NOMENCLATURE | DESIGNATION DE L'ACTIVITE   | CLASSEMENT   |
|-----------------------|---|--------------|
| 89 - 1°               | Ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de produits organique        | Autorisation |
| 211 – b – 1°          | Dépôt de gaz combustibles liquéfiés en vrac dans un réservoir fixe                  | Déclaration  |
| 253 - C               | Dépôt enterré de liquides inflammables de 2 <sup>e</sup> catégorie                  | Déclaration  |
| 361 – b – 2°          | Installations de compression d'air fonctionnant à une pression manométrique > 1 bar | Déclaration  |

Suite à l'évolution de la réglementation depuis 1983, ces rubriques ont été soit supprimées soit modifiées. Par ailleurs, d'autres rubriques concernant **SERVAL** ont été créées. Une mise à jour du classement des installations classées est présentée au paragraphe suivant.

#### 3.2. Situation prévisionnelle

Le tableau suivant présente le classement du site après augmentation de ses capacités de production.

| Rubrique Nomenclature | Caractéristiques de l'installation  | Classement     |
|-----------------------|---|----------------|
| 3642-3                | Traitement et transformation de matières premières animales et végétales en vue de la fabrication de produits alimentaires<br>3. Matières premières animales et végétales | Autorisation   |
| 1510-2                | Entrepôts couverts : Stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t   | Enregistrement |
| 4735-1                | Ammoniac<br>1. Récipients de capacité unitaire > 50 kg  | Déclaration    |
| 2925                  | Ateliers de charge d'accumulateurs  | Déclaration    |

## 4. PRESENTATION DES ACTIVITES

L'établissement **SERVAL** est spécialisé dans la fabrication d'aliments d'allaitement, de pré-mélanges additifs et de compléments nutritionnels pour veaux, agneaux et chevreaux (bétails).

Il produit différentes gammes d'aliments :

- des **aliments d'allaitement** (poudre de lait) par :
  - technologie sèche : Mélange de poudres de lait et enrichissement en matières grasses liquides (Corps gras d'origine végétale, animale et chimique (additif))
  - technologie liquide : mélange de poudre de lait déjà réengraissée,
- des **compléments Minéraux Vitaminés (CMV)** et aliments complémentaires,
- des **aliments fibreux SERVAMIX** : mélange de paille et de céréales (orges, blés et maïs, granules).

## 5. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Ce chapitre a pour objectif de présenter les impacts potentiels des activités sur l'environnement, ainsi que les mesures de prévention qui seront mises en place.

### 5.1. Sensibilité environnementale du secteur d'implantation

**SERVAL** se situe au Sud de la commune de SAINTE-EANNE (79), qui fait partie de l'arrondissement de Niort et de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

L'établissement est implanté dans la zone artisanale la *Creuse*, premier pôle agroalimentaire du département des Deux-Sèvres. Elle regroupe plusieurs sites industriels et est entourée de parcelles agricoles et de quelques zones d'habitations.

**L'établissement est existant et ne prévoit pas d'extension de son terrain. SERVAL ne sera donc pas à l'origine d'un impact supplémentaire sur d'autres espaces naturels ni sur les ressources agricoles.**

### 5.2. Eau

Les rejets d'eau de l'établissement sont constitués par les eaux usées domestiques issues des locaux sociaux et des laboratoires, les eaux de lavage des engins de manutention issues de l'aire de lavage ainsi que les eaux pluviales.

Les eaux pluviales et eaux usées domestiques sont collectées par des réseaux internes séparatifs. Les eaux de lavage sont quant à elles collectées puis stockées dans des cuves enterrées avant enlèvement par un prestataire extérieur.

#### 5.2.1. Consommation

L'eau consommée par **SERVAL** est issue du réseau public d'adduction en eau potable.

L'eau est utilisée par **SERVAL** dans le process de fabrication de certains aliments (2 tours de réengraissement), pour le lavage des équipements sur 2 aires de lavage spécifiques, pour les besoins sanitaires du personnel et l'arrosage des espaces verts.

La consommation annuelle d'eau potable représente environ 4 300 m<sup>3</sup> actuellement.

Suite à l'engagement récent de la Direction vers une démarche RSE, la politique de gestion des eaux a évolué. L'arrosage des espaces verts est désormais limité au strict nécessaire, notamment en période estivale pendant laquelle les ressources sont limitées.

**Les consommations d'eau de l'établissement vont donc nettement baisser.**

### 5.2.2. Eaux pluviales

Actuellement l'ensemble des eaux pluviales est collecté par des réseaux spécifiques internes puis acheminé vers le réseau communal canalisé au Sud-Ouest du site.

La qualité des eaux rejetées au réseau public fait l'objet d'un suivi par **SERVAL**. Les rejets de **SERVAL** respectent globalement les valeurs limites de rejets réglementaires.

Dans le cadre de cette demande de renouvellement d'autorisation, **une zone de confinement des eaux sera créée en amont du point de rejet des eaux pluviales**. Elle permettra la montée en charge des eaux à l'intérieur des limites de propriété en cas de fortes précipitations.

Les eaux de ruissellement sur les zones de chargement et livraison des matières premières seront traitées par des décanteurs dégraisseurs et l'ensemble des eaux pluviales des voiries seront traitées avant rejet par un séparateur à hydrocarbures. Ces ouvrages permettront une décantation des eaux de ruissellement sur les zones les plus polluées et le traitement des hydrocarbures de l'ensemble du site.

Il est également prévu **de traiter les eaux de ruissellement du parking d'attente poids lourds**, en face de l'entrée du site de **SERVAL** par un débourbeur / séparateur à hydrocarbures placé en amont du point de rejet.

### 5.2.3. Eaux usées domestiques et industrielles

Les eaux usées domestiques sont collectées puis acheminées vers des fosses septiques réparties sur le site pour traitement autonome avant rejet au réseau d'eaux pluviales.

**SERVAL** prévoit le remplacement des fosses septiques existantes par des dispositifs de type micro-station.

Les eaux usées industrielles de **SERVAL** sont constituées par les eaux de lavage des équipements sur les aires prévues à cet effet.

Elles sont collectées puis stockées dans des cuves avant enlèvement par un prestataire extérieur.

Elles ne sont donc pas susceptibles de présenter un impact sur le milieu naturel.

### 5.2.4. Mesures prises par l'exploitant

Les mesures déjà prises par l'exploitant sont les suivantes :

- Imperméabilisation de l'ensemble des voiries de circulation et zones de chargement et déchargement,
- Stockage des produits de maintenance et des produits de laboratoire sur rétention dans un local dédié et cadencé,
- Stockage des matières grasses liquides sur rétention,
- Récupération en cuves enterrées des eaux de lavage des engins de manutention et des contenants de l'atelier CMV puis récupération par un prestataire agréé.

Hormis les produits de laboratoire utilisés et stockés en faible quantité les procédés de fabrication ne mettent pas en œuvre de produits dangereux. Les risques de rejet de matières polluantes dans les eaux superficielles et souterraines sont donc limités.

### 5.3. Sols

Hormis quelques silos de stockage de matières premières et de céréales à l'extérieur, l'essentiel de l'activité et du stockage se déroule à l'intérieur des bâtiments. Le sol des bâtiments est étanche, les zones de circulation des véhicules et les aires de stockage en silo sont imperméabilisées afin de limiter les risques de pollution du sol par infiltration des eaux de ruissellement.

Par ailleurs **SERVAL** n'est pas identifié comme un site pollué et aucun site pollué n'est recensé à proximité dans la base de données BASOL (inventaire des sites pollués par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif).

### 5.4. Air

En fonctionnement normal, les sources de rejet à l'atmosphère sont les suivantes :

- Les poussières à l'intérieur des bâtiments, liées à l'emploi de poudre de lait,
- Les émissions liées au trafic des véhicules de l'entreprise,
- Les émissions liées aux engins de manutention fonctionnant au fioul (la majorité des engins est équipée de batteries électriques).

#### ⇒ Emissions de poussières

Les émissions de poussières sont restreintes à l'intérieur des bâtiments, notamment dans certains locaux de l'usine de production des produits d'allaitement, en particulier au niveau des silos, dans les ateliers CMV et SERVAMIX. L'établissement n'est donc pas à l'origine d'émissions de poussières dans l'environnement.

Afin de limiter les émissions et dispersion de poussières, les silos de stockage de poudres sont équipés de filtres à manches permettant de traiter l'air contenu dans les silos avant rejet dans les bâtiments, l'ensachage des produits finis est réalisé en circuit fermé (aspiration des poussières émises et réinjection dans le sac) et les équipements ainsi que les locaux de production sont nettoyés régulièrement par aspiration (a minima une fois par mois). Une maintenance régulière des équipements et installations permet également de limiter les fuites de produit.

#### ⇒ Fluides frigorigènes

**SERVAL** dispose d'une installation de réfrigération fonctionnant à l'ammoniac et au CO<sub>2</sub> conçue selon les normes en vigueur. Les gaz normalement confinés ne peuvent polluer l'atmosphère qu'en cas de fuite ou de purge intempestive (soit en cas d'accident ou de fonctionnement anormal)

L'ammoniac fait partie des fluides naturels, il présente l'avantage de ne pas avoir d'effet sur l'ozone atmosphérique ou de contribution à l'effet de serre. Les quantités d'ammoniac sont faibles (450 kg), la distribution du froid à l'intérieur des locaux étant réalisée par du CO<sub>2</sub>.

**SERVAL** a souscrit un contrat de maintenance avec une entreprise spécialisée pour le contrôle régulier de l'ensemble des installations. Des contrôles d'étanchéité sont réalisés régulièrement.

**Il apparaît que l'impact des rejets atmosphériques sur la qualité de l'air de SERVAL est limité** compte tenu de la nature de l'activité exclusivement sous bâtiment et des mesures prises ou prévues par l'exploitant pour limiter ses émissions (choix des fluides frigorigènes, contrôles ...).

Les rejets de **SERVAL** sont compatibles avec les plans et schémas de protection de l'air du territoire.

### 5.5. Climat

Les mesures mises en place ou prévues par l'établissement pour limiter son impact sur le climat sont :

- L'optimisation et le suivi des consommations des process de fabrication des produits finis,
- Le suivi des consommations d'énergie sur le site,
- Le choix de matières premières provenant de France et en priorité de la région Nouvelle Aquitaine,
- Le choix de fluides frigorigène moins impactant pour l'environnement (CO<sub>2</sub> et pour la plus grande partie l'ammoniac au lieu d'utilisation de fluides fluorés),
- Le procédé de récupération d'énergie des calories générées par les différents compresseurs d'air de l'usine de production pour le maintien en température des matières grasses,
- La mise en place de compacteurs à déchets pour réduire le volume de déchets et donc limiter les poids lourds d'enlèvement de ces déchets,
- La mise en place de variateurs de fréquence et de batteries condensateurs sur les principales puissances (démarrage des moteurs, process de transports des poudres...) afin de diminuer les pics de consommations électriques,
- Le développement de la filière méthanisation pour le traitement de certains déchets (fines, poudres non conformes).

## 5.6. Bruit

Les sources sonores liées du fonctionnement des installations sont les suivantes :

- Le fonctionnement des équipements de process,
- Les groupes de réfrigération,
- Les compresseurs d'air et surpresseurs,
- Les opérations de réception et de chargement de l'usine,
- La circulation des véhicules légers, des poids lourds et des engins de manutention

Le niveau sonore émis par l'établissement est limité par certaines mesures prises par l'exploitant :

- L'activité de l'usine se déroule essentiellement à l'intérieur des bâtiments,
- Locaux techniques réalisés en maçonnerie parpaing assurant un bon écran acoustique,
- Isolation phonique du local de production de froid,
- Extinction des moteurs des camions durant le chargement ou le déchargement,
- Les camions sont conformes aux normes en vigueur en matière de niveau sonore, une très grande majorité de camions circulent en période diurne (7h – 22h),
- Plan d'entretien préventif des équipements bruyants (GMAO) / conduite et surveillance par du personnel expérimenté.
- Analyse vibratoire annuelle sur les moteurs des installations par un prestataire extérieur.

Une campagne de mesure des niveaux sonore réalisée en mai 2021 a mis en évidence **le respect par SERVAL des niveaux sonores réglementaires en limite de propriété et en zones à émergence réglementée.**

## 5.7. Déchets

Les principaux déchets produits par l'établissement sont :

- Des résidus de production (traitement en filière de méthanisation),
- Des déchets industriels banals en mélange,
- Des big-bags et des sacs en papier / polyéthylène provenant de l'usine de production mis en balles sur place,
- Les eaux de lavage des aires de lavage contenant des hydrocarbures, stockées en cuves enterrées double paroi,
- Des emballages (palettes bois, cartons, papier, ...),
- Des poussières,
- Des déchets de laboratoire en bidons plastique sur rétention dans un local dédié,
- Des huiles usagées stockées sur palettes et sur rétention,
- Des déchets dangereux en faible quantité (produits lessiviels, aérosols, produits lessiviels, batteries de engins de manutention, DEEE (piles, néons, ...°).

L'exploitant a mis en place des mesures pour limiter l'impact lié aux déchets, notamment la sensibilisation et la formation du personnel à la réduction des déchets, le stockage des déchets dans des locaux spécifiques adaptés à chaque type de déchets, la valorisation et le recyclage au maximum des déchets, la mise en place de compacteurs, le développement de la filière de méthanisation.

Les prestataires assurant la collecte disposent des agréments et autorisations nécessaires.

## 5.8. Transports

L'établissement est desservi par la route départementale RD 737, située en limite Nord. Elle relie les communes de LA MOTHE SAINT HERAY et de SAINT MAIXENT L'ECOLE en traversant la zone artisanale de *la Creuse*.

Le site dispose d'un accès à l'Ouest pour les poids lourds et véhicules légers.

Une aire de stationnement a été aménagée par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre Au niveau de l'accès Ouest. Elle est utilisée comme aire d'attente et de retournement des poids lourds par **SERVAL** avant entrée sur le site, afin de réguler et de permettre l'accès aux véhicules en toute sécurité.

**SERVAL** prévoit des travaux sur l'accès Ouest afin d'améliorer les flux et de mieux maîtriser les accès.

Le trafic routier est lié à la réception des matières premières et des emballages vides, à l'expédition des produits finis et des déchets ainsi qu'à la circulation des véhicules légers du personnel.

L'évolution prévisionnelle du trafic routier est présentée dans le tableau suivant.

| Type de véhicule                    | Trafic actuel | Part du trafic de la RD 737 | Trafic à horizon 5 ans | Part du trafic de la RD 737 à horizon 5 ans |
|-------------------------------------|---------------|-----------------------------|------------------------|---|
| Nombre de poids-lourds par jour     | 58            | 18 %                        | 68                     | + 2,4 %                                     |
| Nombre de véhicules légers par jour | 90            | 2,5 %                       | 110                    | + 0,6 %                                     |

L'impact de l'augmentation des capacités de production de **SERVAL** sur le trafic routier local sera limité.

## 5.9. Milieux naturels protégés

L'établissement n'est pas localisé dans le périmètre de protection d'une zone naturelle.

La ZNIEFF la plus proche est située à 400 mètres au Sud (*Prairie Motaise*) et la zone NATURA 2000 à 2,2 km au Nord-Ouest (*La Vallée du Magnerolles*).

L'établissement est existant et hormis la création d'une zone de confinement des eaux, il ne prévoit pas d'aménagements ni d'extension de son terrain. **SERVAL ne sera donc pas à l'origine d'un impact sur un espace naturel.**

## 5.10. Impact visuel

L'intégration paysagère de **SERVAL** est favorisée par la topographie du site, en contrebas par rapport à la RD 737, la présence d'une haie végétale constituant un écran visuel depuis la route RD 244 au Sud, l'importante superficie d'espaces verts (45 % de la superficie totale) et la présence de nombreux arbres et haies sur le site.

Dans le cadre de l'aménagement d'une zone permettant le confinement des eaux pluviales et la protection incendie de l'établissement, un mur d'environ 1,70 m sera créé en limite de propriété Sud-Ouest. Il contribuera à masquer la vue des installations depuis la route de la Creuse en limite Ouest, notamment le stockage de palettes à évacuer et les déchets en balles à l'arrière de l'usine.

## 5.11. Evaluation sanitaire

Une Evaluation des Risques Sanitaires (ERS) a été menée dans le cadre de ce projet afin de déterminer si les émissions liées au projet pourraient avoir un effet envers les populations environnantes.

Cette ERS comprend :

- une identification des substances émises pouvant avoir des effets sur la santé,
- l'étude des voies de transfert des polluants,
- l'identification des populations sensibles,
- la quantification des concentrations prévisionnelles de polluants au niveau des zones sensibles.

Les émissions chroniques générées par l'établissement pouvant avoir des effets sur la santé des populations sont les gaz d'échappement, les poussières.

Les rejets atmosphériques constituent la principale voie d'émission du site. Compte tenu des émissions potentielles de **SERVAL**, seule la voie d'exposition par inhalation a été retenue.

La quantification de l'indice de risque sanitaire n'est pas réalisable en l'absence de données sur les concentrations au niveau des habitations.

Compte tenu des dispositions prises par l'exploitant pour limiter le risque sanitaire (absence de rejet canalisé, équipements situés dans des locaux fermés, captation des poussières à la source) et de la faible densité de populations aux abords de l'établissement, le **risque lié aux activités de l'établissement est jugé acceptable**.

### 5.12. Mesures de suivi

L'étude d'impact précise les contrôles et mesures qui seront réalisées, conformément à la réglementation en vigueur :

| Milieu suivi   | Fréquence de contrôle |
|----------------|-----------------------|
| Eaux pluviales | Annuel                |
| Bruit          | Triennal              |

### 5.13. Remise en état en cas de cessation d'activités

En cas d'arrêt de l'exploitation, l'ensemble des zones de stockage serait vidé et nettoyé. Toutes les installations de production seraient démontées et évacuées.

Etant donné la localisation du site en zone artisanale, il n'est pas prévu de procéder au démontage des bâtiments ni au démantèlement des plateformes (installations qui pourraient de nouveau être exploitées).

En cas d'arrêt d'activités, un dossier de cessation d'activités, comportant notamment un diagnostic de pollution des sols, serait réalisé.

## 6. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

L'étude de dangers a pour objectif de présenter le processus de maîtrise du risque en caractérisant, en évaluant et en réduisant à un niveau acceptable les risques générés par les installations. Pour se faire, les dangers liés aux matières utilisées, aux procédés mis en œuvre et aux installations techniques ont été analysés.

Cette étude a été établie selon les principes généraux de l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'élaboration des études de dangers des installations classées soumises à autorisation.

Ce résumé non technique synthétise les principales composantes de l'étude de dangers.

### 6.1. Identification et caractérisation des potentiels de dangers

Les produits présentant un potentiel de danger sont :

- Les matières premières (poudre de lait, matières premières végétales, ...), stockés en big-bags ou en silos. Ces produits sont combustibles et peuvent générer des incendies de type "feux couvant".
- Les consommables combustibles (palettes, emballages plastiques, sacs, ...), stockés dans des zones spécifiques (dans le bâtiment ou en extérieur).
- Les fluides frigorigènes (ammoniac principalement), pouvant engendrer un incendie ou une explosion en cas de fuite.
- La cuve de stockage de carburant (2,5 m<sup>3</sup>) pour le remplissage des engins.

La synthèse des principales zones à risque est présentée dans le tableau ci-dessous :

| Nature du risque            | Installations / locaux concernés  |
|-----------------------------|---|
| Incendie                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Parc extérieur de stockage des palettes</li> <li>➤ Zone de stockage de matériaux combustibles dans le bâtiment usine (palettes et consommables)</li> <li>➤ Locaux de stockage de matières premières (silos et big-bags) et de produits finis (big-bag).</li> <li>➤ Local de production de froid</li> </ul> |
| ATEX (atmosphère explosive) | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Local de production de froid</li> <li>➤ Zones de charge des batteries</li> <li>➤ Certaines zones de production (remplissage des big-bags par exemple)</li> <li>➤ Zone de distribution de carburant</li> </ul>  |
| Pollution                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cuve de stockage de carburant</li> <li>➤ Local de stockage des matières premières liquides (matière grasse)</li> <li>➤ Local de production de froid</li> </ul>   |

## 6.2. Réduction des potentiels de dangers

Les principales mesures et actions contribuant à la réduction des potentiels de danger sont :

- Site divisé en plusieurs bâtiments espacés limitant la propagation du feu d'un bâtiment à un autre,
- Interdiction de fumer,
- Permis de feu obligatoire,
- Matériel ATEX dans les zones concernées,
- Accessibilité aux bâtiments pour les services de secours et ressources en eau d'extinction,
- Contrôle périodique des installations électriques (dont thermographie infrarouge), des engins et des moyens d'extinction,
- Dispositif de détection incendie dans certaines zones du site,
- Sonde de détection d'ammoniac (NH<sub>3</sub>) dans le local de production de froid,
- Dispositif de vidéosurveillance.

## 6.3. Facteurs de risque externe

Les facteurs de risques externes (naturels et non naturels) ont été étudiés.

Les conclusions sont les suivantes :

- Le risque d'incendie lié au foudroiement des installations est statistiquement faible pour l'établissement. **SERVAL** a fait réaliser une Analyse du Risque Foudre (ARF) par la société APAVE en 2017. Selon les conclusions de cette ARF, la mise en place de dispositifs de protection extérieurs contre la foudre (paratonnerre) n'est pas nécessaire.
- Le site n'est pas implanté en zone inondable.
- Aucune installation dangereuse ne se trouve à proximité immédiate du site et du projet.
- Le site se trouve dans une zone de sismicité faible.
- La prévention des actes de malveillance repose sur la clôture du site et la surveillance vidéo de l'établissement.

## 6.4. Gestion de la sécurité

### 6.4.1. Accessibilité

Le site est facilement accessible depuis la voie publique D737. L'établissement dispose de 2 accès distincts. Actuellement, l'accès N°1 est dédié aux poids-lourds, et l'accès N°2 aux véhicules légers.

Des travaux sont prévus avant fin 2021 pour réaménager l'accès au site (accès 1) avec une gestion par contrôle d'accès des salariés, des visiteurs et des transporteurs.

L'accès 2 ne sera plus utilisé, mais sera conservé pour permettre un accès aux services de secours en cas de besoin.

La voie interne enrobée permet d'accéder à l'ensemble des bâtiments du site.

### 6.4.2. Organisation de la sécurité et de la lutte contre l'incendie

La sécurité générale du site repose sur des moyens techniques et organisationnels mis en place :

- site référencé par les services de secours : existence d'un Plan d'Etablissement Répertoire (PER) depuis 2002 (mise à jour en 2019). Le PER a pour objectif de faciliter l'intervention des services de secours en cas d'incendie, par une identification préalable des zones à enjeux et des moyens à disposition.
- la formation du personnel à la lutte contre l'incendie et au secourisme,
- les consignes générales de sécurité sur le site (interdiction de fumer dans les bâtiments, plan de prévention pour les interventions d'entreprises extérieures, permis de feu pour les opérations génératrices de points chauds, les consignes d'urgence en cas de déversement accidentel ou de fuite ...),
- la présence de dispositifs de coupure identifiés sur le réseau de gaz ou encore les installations électriques,
- l'organisation de l'alerte et de l'intervention,
- la détection automatique d'incendie avec report d'alarme dans les zones de stockage de matériaux combustibles,
- la maintenance préventive et les vérifications générales périodiques de sécurité des installations.

Les moyens de première intervention disponibles sur le site sont en premier des Robinets d'Incendie Armés ainsi qu'un parc d'extincteurs répartis dans les différents secteurs de l'entreprise.

Les besoins en eau calculés selon le guide technique D9 s'élèvent à 1 200 m<sup>3</sup>/h, soit 2 400 m<sup>3</sup> pendant 2 heures d'intervention. Toutefois, selon le RDECI (Règlement Départementale de Défense Extérieure Contre l'Incendie) des Deux-Sèvres, le débit à prendre en compte peut être limité à 420 m<sup>3</sup>/h, soit un volume de 840 m<sup>3</sup>.

Les moyens disponibles pour une défense contre l'incendie à proximité du site sont :

- Une bâche incendie de 480 m<sup>3</sup> équipée de raccords pompiers, située face au site.
- 2 poteaux incendie localisés à proximité :
  - PI N°13 situé près de la ligne de chemin de fer : débit de 83 m<sup>3</sup>/h,
  - PI N°10 situé sur la D737 : débit de 65 m<sup>3</sup>/h.

Ces débits correspondent à un test en fonctionnement unitaire (pas de donnée sur le débit disponible en fonctionnement simultané). Le syndicat des eaux estime que les débits descendraient en dessous des 60 m<sup>3</sup>/h en cas de fonctionnement simultané.

En fonction de la localisation de l'incendie, les services de secours utiliseraient l'un ou l'autre de ces poteaux. Dans ce contexte, le poteau présentant le plus faible débit (65 m<sup>3</sup>/h, soit 130 m<sup>3</sup> pour 2 heures) est considéré (élément le plus défavorable). Selon ces éléments, les ressources à disposition représentent 610 m<sup>3</sup> (pour 2 heures d'intervention).

Même si les ressources à disposition sont inférieures au volume requis (840 m<sup>3</sup>), elles restent non négligeables. Dans ce contexte, **SERVAL** n'envisage pas de mettre en place une réserve incendie complémentaire. Cet aménagement sera toutefois réalisé en cas de demande du SDIS.



### Localisation des ressources en eau d'extinction

Une réserve d'eau supplémentaire de 240 m<sup>3</sup> de type réserve souple sera installée dans l'angle Sud-Est du terrain, à l'arrière du laboratoire. Elle sera équipée de 2 piquages DN100 sur le côté assortis de 2 plateformes d'aspiration de 8 m x 4 m. Une voie d'accès pompiers sera créée. **SERVAL** s'engage à réaliser ces aménagements en 2022.

Le SDIS sera sollicité après mise en place de la réserve afin de procéder à une réception de travaux.



**Plan d'implantation de la réserve incendie**

#### 6.4.3. Modalités de confinement des eaux d'extinction d'incendie

L'établissement ne dispose actuellement pas de capacité de confinement des eaux d'extinction.

Afin de pouvoir contenir des eaux d'extinction d'incendie au niveau du point bas du site, les aménagements suivants sont prévus :

- Dispositif d'obturation du réseau en amont du point de rejet au réseau pluvial (obturateur déclenchable à distance)
- Mise en place d'un muret étanche le long de la route de la Creuse en limite Ouest.
- Mise en place d'une géomembrane étanche sur le talus en limite Sud du site.

#### 6.5. Présentation des accidents et incidents survenus dans le secteur d'activité

Aucun sinistre de type incendie ou explosion n'a été recensé sur le site de **SERVAL** depuis au moins 15 ans (absence d'historique plus ancien).

La base de données ARIA du Bureau d'Analyses des Risques et Pollutions Accidentelles (BARPI) a été consultée afin de recenser les accidents dans des installations réalisant des activités comparables à celle de **SERVAL**.

La consultation de cette base de données pour les accidents s'étant déroulée en France dans des établissements présentant le même type d'activité a permis d'identifier 94 accidents. Parmi ces 94 accidents, 30 ont été écartés de l'analyse de l'accidentologie puisqu'il s'agit d'accident sur des procédés différents de ceux de l'établissement.

L'analyse de l'accidentologie du secteur "Fabrication d'aliments pour animaux de ferme", pour les

installations qui sont présentes dans l'établissement **SERVAL**, met en évidence que :

- Le risque principal est le risque d'incendie (86%). Il est important de noter que la majorité des incendies concerne les dépôts de céréales en silos. Les incendies répertoriés concernent toutefois davantage les coopératives agricoles présentant des capacités de stockage très importantes.
- Le risque de pollution représente 5 % des accidents ; il a pour origine principalement l'absence de rétention sur le site ;
- Le risque d'explosion représente également 5 % et est lié à la présence de poussières.

## 6.6. Analyse des risques

### 6.6.1. Quantification des effets thermiques en cas d'incendie

Préalablement à la cotation des risques, les conséquences des principaux scénarios accidentels considérés comme dimensionnants ont été évalués.

Les phénomènes accidentels quantifiés sont les effets thermiques associés aux incendies des principales zones de stockage de produits combustibles et situées à proximité des limites de propriété, à savoir :

- Dépôts dans le bâtiment de palettes et de consommables (sachets papier et emballages plastiques stockés en palettes filmées),
- Dépôt extérieur de palettes.

Afin de connaître les effets potentiels en cas d'incendie de chacun des scénarios, une modélisation d'incendie (calcul des flux thermiques) a été réalisée à l'aide d'un logiciel spécifique (Fluidyn Panfire), en considérant une inflammation sur l'ensemble des stocks sans intervention humaine.

Ce logiciel permet de prendre en compte la configuration des dépôts (types de matériaux stockés, localisation, volume des stocks), ainsi que la présence d'écrans coupe-feu.

Les valeurs de flux thermiques étudiées sont les suivantes (conformément à l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005) :

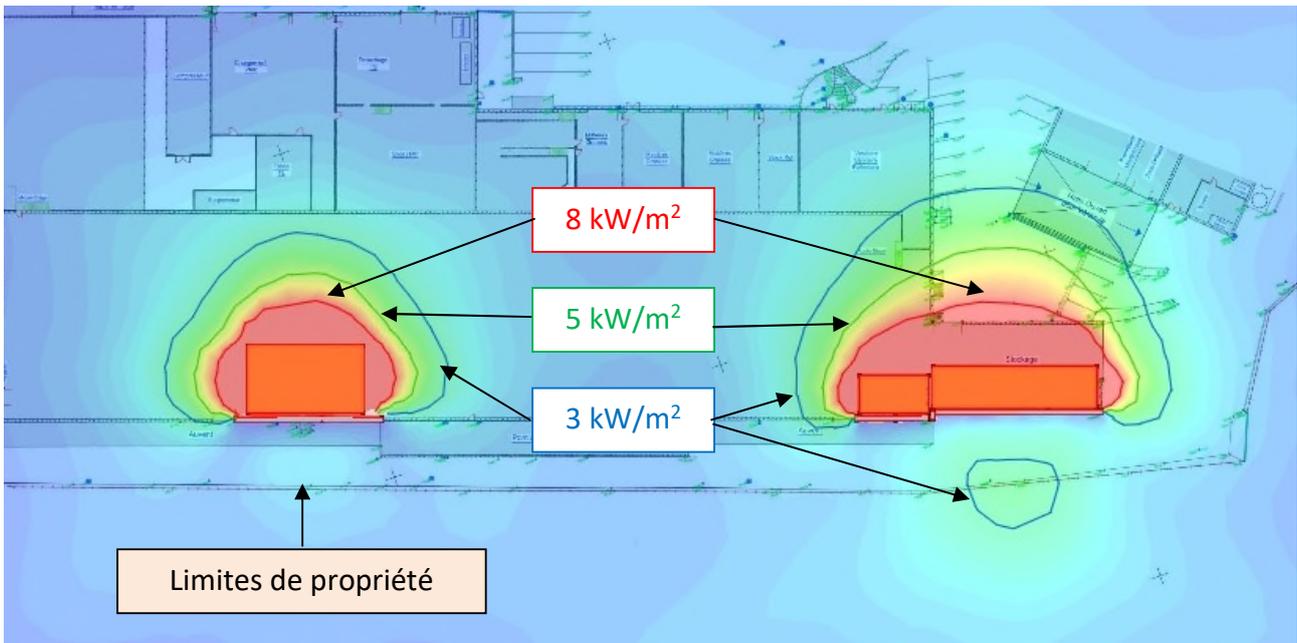
|                           |  |
|---------------------------|--|
| <b>3 kW/m<sup>2</sup></b> | Seuil des effets irréversibles correspondant à la zone des dangers significatifs pour la vie humaine (exposition de 30 secondes) |
| <b>5 kW/m<sup>2</sup></b> | Seuil des premiers effets létaux correspondant à la zone des dangers graves pour la vie humaine (exposition de 60 secondes)      |
| <b>8 kW/m<sup>2</sup></b> | Seuil des effets létaux significatifs correspondant à la zone des dangers très graves pour la vie humaine                        |

Il en ressort des modélisations les résultats suivants :

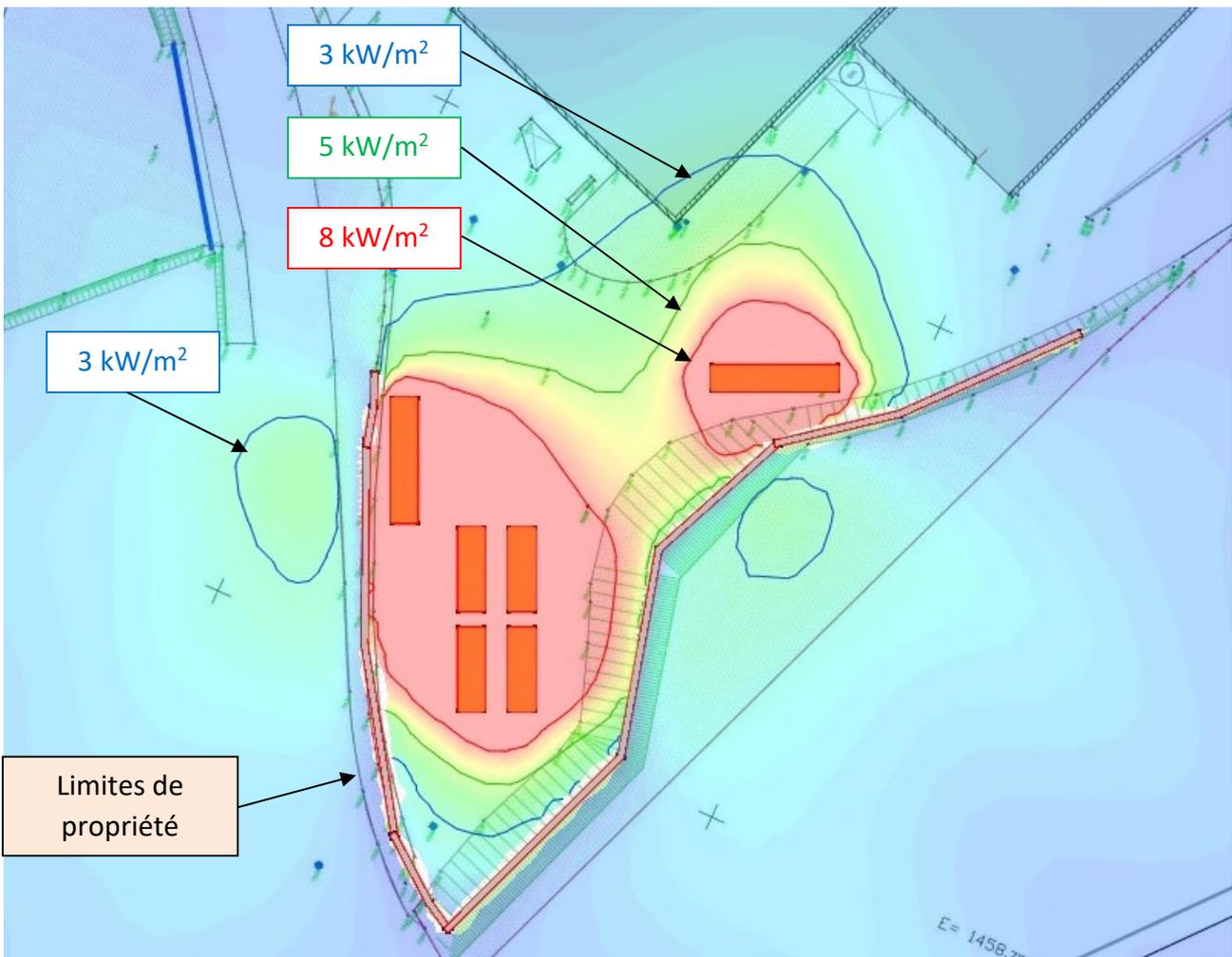
| Référence du scénario  | Résultats de la modélisation   |
|--|--|
| Scénario N°1 : incendie des dépôts dans le bâtiment de palettes et de consommables | Flux de 5 et 8 kW/m <sup>2</sup> contenus à l'intérieur des limites de propriété.<br>Seul le flux de 3 kW/m <sup>2</sup> dépasse des limites de propriété dans l'axe de la voie ferrée (sans toutefois affecter les installations de la voie). La zone concernée est non exploitée (végétaux, bord de voie). |
| Scénario N°2 : incendie du dépôt extérieur de palettes                             | Flux de 5 et 8 kW/m <sup>2</sup> contenus à l'intérieur des limites de propriété.<br>Seul le flux de 3 kW/m <sup>2</sup> dépasse des limites de propriété dans l'axe de la voie communale. Cette voie serait condamnée par les services de secours en cas de besoin.   |

Selon les modélisations, les effets létaux (flux de 5 et 8 kW/m<sup>2</sup>) sont contenus à l'intérieur des limites de propriété. Les zones affectées par les flux de 3 kW/m<sup>2</sup> n'affectent pas de zone accueillant des tiers.

Les résultats graphiques des modélisations sont présentés ci-après.



**Scénario N°1 – Incendie des dépôts dans le bâtiment**  
**Visualisation des flux de 3, 5 et 8 kW/m<sup>2</sup>**



**Scénario N°2 – Incendie du dépôt extérieur de palettes**  
**Visualisation des flux de 3, 5 et 8 kW/m<sup>2</sup>**

### 6.6.2. Quantification des effets de surpression en cas d'explosion

Le risque d'explosion sur le site **SERVAL** correspond majoritairement à l'équipement de production de froid fonctionnant à l'ammoniac.

Une étude de dangers spécifique à cette installation a été réalisée par la société LEANDRE GROSOBOIS en 2016.

Les principales conclusions de cette étude sont les suivantes :

- Quel que soit le scénario retenu, le rayon des distances des effets létaux ou irréversibles reste dans les limites de propriété de **SERVAL**,
- Quel que soit le scénario retenu et la configuration météorologique, il n'y aura pas d'effet sur la route D737 en cas de fuite au niveau de l'installation NH<sub>3</sub>,
- En cas de non-fonctionnement du système d'extraction de NH<sub>3</sub> en cas de fuite, les effets sur la santé et l'environnement sont assurés par les dispositifs de coupure automatique des installations.

### 6.6.3. Analyse préliminaire des risques

La méthode retenue est l'Analyse Préliminaire des Risques (APR) a porté sur l'ensemble des installations afin d'identifier tous les scénarios susceptibles d'être directement ou par effet domino à l'origine d'un accident majeur. Elle intègre toutes les mesures et barrières de sécurité techniques et organisationnelles.

Le résultat de la cotation permet de définir les risques considérés comme significatifs (scénario critique) et qui doivent faire l'objet d'une étude plus approfondie.

Pour chaque installation ou groupe d'installation, l'analyse identifie :

- les évènements redoutés et leur causes,
- les phénomènes dangereux et leurs effets dominos potentiels,
- les barrières et les mesures de sécurité agissant en prévention et protection,
- la cotation des phénomènes dangereux avant et après prise en compte des barrières.

L'analyse préliminaire des risques n'a pas mis en avant de scénario jugé "critique ou à surveiller".

La nature des activités menées par **SERVAL** présente en effet des risques limités. La majorité des produits en présence (type poudre de lait) est certes combustible, mais nécessite une exposition prolongée à une source d'ignition pour s'enflammer, et se traduit par des feux couvants présentant des effets thermiques limités.

Pour les zones à plus grande charge calorifique (stockage de palettes et de consommables en palettes filmées), des mesures ont été mises en place afin de détecter un départ de feu et de limiter les risques d'effets en cas d'incendie (écrans coupe-feu). De plus, le risque de départ de feu au niveau de ces dépôts est limité, et correspond principalement à de la malveillance.

Dans ce contexte, aucune quantification de scénario résiduel n'a été effectuée.